

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU COSMO BOXING REIMS

La vie au sein d'un club comporte des droits et des devoirs de la part de ses adhérents. Quelques règles sont nécessaires pour un fonctionnement en harmonie, pour le bien à la fois des licenciés et du Cosmo Boxing Reims.

COMPORTEMENT

Le respect des règles d'hygiène est impératif. Comme il est nécessaire de manifester un « bon état d'esprit » au vestiaire (où chacun est responsable de ses affaires) au sein de la structure.

Chaque adhérent se doit d'utiliser un langage correct en toutes circonstances.

Les injures, les comportements agressifs ou antisportifs, incivilités sont strictement interdits dans l'association et lors de toutes ses manifestations sous peine d'avertissement pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Chaque adhérent est aussi tenu de respecter les locaux et le matériel mis à sa disposition, sur tous les lieux où il est à même de se présenter (salle, stade, déplacement en compétition etc...).

Il lui est interdit de sortir des locaux de l'association des objets ne lui appartenant pas sans autorisation du président.

Lors des différents événements sportifs, les adhérents du club devront s'acquitter du droit d'entrée sauf en cas de bénévolat actif.

En cas d'exclusion, les frais (cotisation annuel et licence) resteront intégralement acquis à l'association.

MATÉRIEL.

– Un matériel minimum est demandé pour les entraînements et les compétitions :

- 2 paires de chaussures obligatoires : une paire de basket pour la salle et la deuxième pour le footing en extérieur.

- 1 paire de gants de boxe anglaise:

10 Oz pour les enfants

12 Oz pour les ados

14 Oz pour les adultes

16 Oz en plus pour les amateurs (en sparring)

- 1 corde à sauter

- bandes ou mitaines (enfants)

- protège-dents obligatoire

- coquille obligatoire (pour les compétiteurs)

- casque obligatoire

Ces protections sont impératives.

Les bijoux sont interdits pendant la pratique.

ADHÉSION

– Le coût de l'inscription annuelle (du Mercredi 03 Septembre 2025 au Vendredi 26 Juin 2026) pour la saison 2025-2026 est de :

- 120 euros pour les enfants de 8 à 15 ans.

- 200 euros pour la boxe loisir (à partir de 16 ans)

Un boxeur qui souhaite passer compétiteur avec l'accord de l'entraîneur doit s'acquitter de 50 euros supplémentaires.

- 150 euros pour la boxe féminine (uniquement les Mardis entre femmes avec Adeline)

- 250 euros pour les amateurs (boxe compétition)

Avec tarif dégressif pour les membres d'un même foyer.

Ces cotisations comprennent : l'affiliation à la Fédération Française de Boxe Anglaise ; l'assurance des licenciés ; la cotisation de membre adhérent.

DOCUMENTS

Sont nécessaires :

le dossier d'inscription correctement rempli ainsi que l'attestation pour les mineurs:

- 1 photo d'identité
- Photocopie de la carte d'identité ou passeport
- Certificat médical tamponné, daté et signé par le médecin
- le présent règlement signé par le mineur et son parent représentant reconnu
- le paiement de la cotisation pour la saison (possibilité de régler en 2 fois, consulter le bureau)

Toute cotisation encaissée n'est pas remboursable sauf en cas de maladie grave.

Toute personne n'ayant pas le dossier complet au-delà du deuxième entraînement (sauf certificat médical sous 7 jours) ne pourra pas pratiquer la discipline au sein du Cosmo Boxing Reims.

Le certificat médical daté et signé par le médecin avec la mention « pratique de la boxe » est obligatoire pour la séance d'essai.

ENTRAÎNEMENT

– La présence des parents lors des entraînements des enfants est **interdite**.

Des mauvais comportements à répétition seront sanctionnés.

Tout retard ou absence aux entraînements devront être signalés aux entraîneurs.

VISITEURS

– La participation éventuelle d'un licencié à un autre club n'est autorisée sauf si l'entraîneur et le bureau le valident sur demande.

Le boxeur doit présenter une autorisation écrite du responsable de sa salle et présenter tous les documents nécessaires (licence, certificats médicaux, assurance etc...). Il devra par ailleurs prévenir de son intention dans les 72 heures précédant sa venue.

CERTIFICATS

- Les certificats médicaux obligatoires autorisant la pratique de la boxe anglaise devront être présentés au plus tard 10 jours après l'inscription.

Dès le mois d'août, pour le début de saison, les compétiteurs devront prendre leurs dispositions pour l'obtention des certificats médicaux (médecin traitant et ophtalmologue).

Pour les licenciés âgés de plus de 32 ans, des examens complémentaires sont demandés.

ENGAGEMENT

– Le respect du poids en cours de la saison est obligatoire.

Pour la compétition, les boxeurs ont l'obligation d'être présent aux entraînements et de respecter son engagement jusqu'au combat sous peine d'annulation et d'une amende de 100€ sauf en cas de blessure ou maladie (certificat médical obligatoire).

Tout entraînement des licenciés dans un autre club de boxe est strictement INTERDIT sauf en cas d'accord écrit.

Représenter le Cosmo Boxing Reims impose de participer aux compétitions avec la tenue et les couleurs du club.

MINEURS

– Le Cosmo Boxing Reims se décharge de toutes responsabilités pour les mineurs de moins de 18 ans avant et après les horaires d'entraînement.

DROIT À L'IMAGE

– Des photos peuvent être prises pendant les entraînements et les compétitions. Faire part de votre éventuel refus de divulgation à l'inscription.

Nom :

Prénom :

Déclare avoir lu et accepte les conditions du règlement. Pour les enfants mineurs signature des parents et de l'enfant.

Le à

(signature précédée de la mention « lu et approuvé »)